



Premier concile du Latran

Le **premier concile du Latran** (aussi appelé **Latran I**) est le IX^e concile œcuménique de l'Église catholique. Une assemblée ecclésiastique fut réunie par le pape Calixte II à Rome, dans la basilique Saint-Jean de Latran du 18 mars au 11 avril 1123.

Contexte historique

Depuis la période carolingienne la papauté est tenue dans une situation d'infériorité chronique. À partir de 962, les empereurs du Saint-Empire romain germanique contrôlent même l'élection des papes. Les laïcs accaparent les richesses de l'Église qui connaît une période de grand relâchement des mœurs.

Au XI^e siècle, la réforme grégorienne parvient à soustraire la papauté et le clergé de l'influence des laïcs, empereur compris et à imposer une réforme des mœurs du clergé. Ce sont ces changements que le premier concile de Latran entérine. Considéré comme le neuvième concile œcuménique par l'Église catholique romaine, c'est le premier concile général tenu depuis le quatrième concile de Constantinople de 869. Il marque le triomphe de la papauté face aux empereurs du Saint-Empire romain germanique dans la querelle des investitures.

La tenue du concile

Le premier concile de Latran se déroule du 18 mars 1123 au 11 avril de la même année, sur une convocation du pape Calixte II, à la basilique Saint-Jean de Latran. Il réunit entre 300 et 500 participants, des évêques et des abbés essentiellement¹. La première action du concile est de lire et d'approuver les dispositions du concordat de Worms avant de les enregistrer dans les archives du Vatican. Le concile promulgue ensuite toute une série de décrets visant à renforcer la réforme grégorienne

Décisions prises

Les sources décrivant ce concile sont rares. Nous savons seulement que le concile promulgue, outre :

- le canon ratifiant le concordat de Worms;

Concile de Latran I

Informations générales

Numero	IX ^e <u>concile œcuménique</u>
Convoqué par	<u>Calixte II</u>
Début	18 mars 1123
Fin	11 avril 1123
Lieu	<u>Latran</u>
Accepté par	<u>Église catholique</u>

Liste des conciles

← <u>Quatrième concile de Constantinople</u> (869-870)	<u>Concile de Latran I</u>	<u>Deuxième concile du Latran</u> (1139) →
---	----------------------------	---

- 24 autres canons, relatifs à la condamnation de la simonie, au concubinage des clercs et à la mainmise indue des laïcs sur les biens et les fonctions ecclésiastiques;
- il proclame le maintien de la trêve de Dieu, instituée en 987;
- il octroie des indulgences aux croisés et menace d'excommunication les pillards attaquant les pèlerins se rendant à Rome;
- il précise les modalités de l'ordination des prêtres;
- le concile canonise également Conrad de Constance.
- le concile affirme que ce n'est pas à l'Archevêque de Pise de consacrer les évêques corses.

Principaux canons

Selon Charles-Louis Richard, les principaux canons de ce concile sont² :

- 6. On déclare nulles toutes les ordinations faites par l'hérésiarque Bourdin, depuis sa condamnation par l'Église romaine, et celles qui ont été faites par les évêques qu'il a ordonnés en suite de son schisme.
- 8. On prononce anathème contre les usurpations des biens de l'Église romaine, nommément contre ceux qui s'empareront de la ville de Bénévent, ou la retiendront par violence.
- 11. L'Église romaine prend sous sa protection les familles et les biens de ceux qui vont à Jérusalem secourir les chrétiens contre les infidèles, leur accorde la rémission de leurs péchés, et ordonne sous peine d'excommunication à ceux qui après s'être croisés avaient quitté la croix, de la reprendre dans l'année.
- 14. Défense aux laïcs, sous peine d'anathème, d'enlever les offrandes des autels de Saint-Pierre, du Sauveur, de Sainte-Marie de la Rotonde et des autres églises ou des croix, et de fortifier les églises comme des châteaux, pour les réduire en servitude.
- 15. On séparera de la communion ou société des fidèles les fabricateurs de fausse monnaie, et ceux qui en débiteront.
- 16. Si quelqu'un ose prendre, dépouiller ou vexer par de nouveaux péages ceux qui vont à Rome ou à d'autres lieux de dévotion, il sera privé de la communion chrétienne, jusqu'à ce qu'il ait satisfait pour sa faute.
- 17. Défense aux abbés et aux moines de donner des pénitences publiques, de visiter les malades, de faire les onctions et de chanter des messes publiques. Ils recevront des évêques diocésains les saintes huiles, la consécration des autels et l'ordination des clercs.
- 18. Les curés seront établis par les évêques, auxquels ils rendront compte de leur conduite.
- 22. On déclare nulles les aliénations des biens de l'Église, de même que les ordinations faites par des évêques intrus, ou simoniaques, ou qui n'ont pas été élus canoniquement.

Portée du Concile

Étant donné le faible nombre de mesures prises (25 canons au total), on pourrait considérer le premier concile du Latran comme peu important. Mais sa portée est ailleurs : une instance fondamentale pour la vie de l'Église a été remise en place après trois siècles d'interruption. Calixte II prend seul la décision de

réunir le concile, alors que la tradition byzantine laissait sa réunion à l'initiative de l'empereur. Ce concile témoigne donc du renforcement du pouvoir pontifical.

Notes et références

1. Jean Chélini, *histoire religieuse de l'Occident Médiéval*, Hachette, 1991, p. 292. Pandolphe, dans sa biographie de Calixte II, mentionne 997 participants, chiffre qui paraît nettement exagéré : on estime ce nombre plutôt à 200 ou 300. Dans son *Dictionnaire universel et complet des conciles*, l'abbé Migne estime que trois cents évêques et archevêques s'y sont rendus, ainsi que six cents abbés.
2. Charles-Louis Richard, *Analyse des conciles généraux et particuliers*, vol. 2, Vincent, 1772 (lire en ligne (<https://books.google.be/books?id=Qv9YAAAACAAJ&pg=PA86&dq=6.+On+d%C3%A9clare+nulles+toutes+les+ordinations+faites+par+l'h%C3%A9r%C3%A9sique+Bourdin,+depuis+sa+condamnation+par+l'Église+romaine,+et+celles+qui+ont+été+faites#v=onepage&q&f=false>)), p. 86-7

Voir aussi

Bibliographie

- G. Alberigo et A. Duval (dir.), *Les Conciles œcuméniques*, 2 vol. « L'Histoire » et « Les Décrets », Cerf, coll. « Le magistère de l'Église », 1991 (ISBN 2204044466) et (ISBN 2204050113) ;
- Jean Chélini, *histoire religieuse de l'Occident Médiéval*, Hachette, 1991
- R. Foreville, *Histoire des conciles œcuméniques, tome 6 : Latran I, II, III et IV (en 1123, 1139, 1179 et 1215)*, éd. de l'Orante, 1984 ;
- F. Jankowiak, article « Latran (conciles du) », Philippe Levillain, *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris, Fayard, 2003 (ISBN 2-213-618577).

Articles connexes

- Querelle des investitures
- Latran
- Deuxième concile du Latran de 1139
- Troisième concile du Latran de 1179
- Quatrième concile du Latran de 1215
- Cinquième concile du Latran de 1512 à 1517

Liens externes

- Notices d'autorité : VIAF (<http://viaf.org/viaf/265575960>) · IdRef (<http://www.idref.fr/121475840>) · GND (<http://d-nb.info/gnd/4166867-4>)
 - Notice dans un dictionnaire ou une encyclopédie généraliste : *Gran Enciclopèdia Catalana* (<https://www.enciclopedia.cat/EC-GEC-0036633.xml>)
 -
-

Ce document provient de « https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Premier_concile_du_Latran&oldid=217970354 ».